



Le taux de concours du CNL au projet soutenu peut aller jusqu'à 70% des coûts des activités littéraires.

Dans le cadre d'une mutualisation des moyens, la médiathèque et la librairie Fontaine Luberon souhaitent développer un partenariat administratif et financier pour la participation de la ville d'Apt à cette manifestation nationale « Partir en livre » 2023.

**CONSIDERANT** la nécessité de déterminer les conditions de partenariat de la médiathèque municipale et de la librairie Fontaine par une convention,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la signature de la convention relative aux conditions de partenariat entre la Médiathèque municipale et la librairie Fontaine Luberon annexée à la présente délibération,

**DIT** que le total des frais relatifs à l'organisation du projet s'élève à 14 150 € TTC, dont 5800 € pour financer les prestations programmées dans la ville d'Apt, qu'ils seront avancés par la librairie Fontaine Luberon et que la Commune d'Apt s'engage à participer à l'événement à hauteur de 800 € TTC, sous réserve du vote du budget.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces en application de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Célia BARBIER

**LE MAIRE**  
Véronique ARNAUD-DELOY

